# FO se donne les moyens de défendre les salariés en CDD

Nous sommes la première organisation syndicale à avoir confié à un salarié en CDD des responsabilités nationales (avec notamment un mandat de DS sur le réseau•3).
Nous sommes aussi la première à avoir placé des salariés en CDD sur nos listes pour le CSE en position éligible.

Au-delà de cela, nous sommes fiers des actions déjà engagées, et ne comptons pas faiblir.

**Qu'avons-nous fait ?**

- La mise à plat et **paiement des indemnités de voyages** pour les CDDU
- Le rappel et la mise en application du fait que **toute heure commencée est due** pour tous les intermittents
- La défense du **paiement de toutes les heures supplémentaires inter-contrat**s pour tous les salariés en CDD
- L'origine de la création d'un **fonds d'indemnisation pendant le Covid** pour compenser la baisse d'activité.
- Nos combats pour **lutter contre les solutions d'ubérisation des CDD**, et que celles-ci ne soient pas mises en place à France TV
- La présence d'un **intermittent élu lors des négociations de branche** pour l'augmentation des CDDU
- Une pression au sein de l'entreprise pour **dénoncer les barèmes « plancher » pour les CDDU au sein de l'entreprise** (ce qui n'est pas sans conséquences sur l'appauvrissement du vivier et des difficultés que cela génère pour trouver des personnels CDD disponibles)
- Le **blocage du projet de forfait frais**, qui aurait artificiellement gonflé les salaires brut et l'alignement du plafond de remboursement hôteliers sur celui des salariés permanents.

Ces engagements, nous allons bien évidemment les poursuivre et continuer à défendre de la meilleure des façons les droits des salariés en CDD.




